

Du 12 au 26 avril 2026

Commentaire du catéchisme Saint Pie X – 12 avril 2026 - LE DOGME

Chapitre3 : La création du monde - L'origine et la chute de l'homme

Q 72. Comment s'appelle le péché auquel Adam assujettit les hommes par sa faute ?

Le péché auquel Adam assujettit les hommes par sa faute s'appelle le péché *originel* parce que, commis au commencement de l'humanité, il se transmet avec la nature à tous les hommes dans leur origine.

Le péché d'Adam se nomme « originel » avant tout parce qu'il fut commis à l'origine de l'humanité, par celui qui est la racine dont le genre humain tire son origine, et qu'enfin chaque être humain le contracte à son origine, c'est-à-dire au moment même où il devient homme, quand son âme s'unit à son corps en formation dans le sein maternel.

Le péché originel fut actuel et volontaire pour Adam ; chez ses descendants, il est involontaire, *et fut transfusé en chacun de nous à force de propagation et non d'imitation, comme une chose propre à chacun* (Conc. de Trente, 5e Sess.cn 3).

L'appellation « originel » sert à distinguer le péché d'Adam des péchés actuels, commis volontairement par les autres hommes et qui ne se transmettent pas de père en fils comme celui de notre premier père.

RÉFLEXION : Dieu a permis que nous ayons à subir le péché originel, mais le saint Baptême nous en a libéré. Remercions-le souvent de ce bienfait.

Q73. En quoi consiste le péché originel ?

Le péché originel consiste dans la privation de la grâce *originelle* que, selon la disposition de Dieu, nous devrions avoir mais que nous n'avons pas, parce que le chef de l'humanité, par sa désobéissance, s'en est privé lui-même avec nous tous, ses descendants.

Adam était le chef de l'humanité et la souche en laquelle étaient comprises les destinées futures de l'humanité. Il dépendait de lui de conserver et de transmettre à ses descendants la grâce originelle et les dons préternaturels qui l'accompagnaient ou bien de dissiper ce trésor et de s'en priver à jamais avec ses enfants. La grâce surnaturelle et les dons préternaturels n'étaient pas un bien personnel d'Adam mais un bien de famille dont chaque homme aurait hérité au moment même où il est engendré et acquiert la nature humaine.

Ils étaient comme une richesse ou un titre (par exemple de prince, de marquis) qu'un homme acquiert pour lui-même et pour tous ses descendants qui, au moment même où ils commencent à exister, deviennent les héritiers du titre et des richesses de leur père. Mais si le père dilapide ses biens et est privé par le souverain de ses titres de noblesse, même ses enfants, n'étant pourtant pas coupables de leur perte, en supporteront les conséquences et naîtront pauvres et privés de tout.

| Jours | Fêtes | Offices | |
|--------------------|---|--|---|
| Dimanche 12 | Dimanche in Albis | | |
| Lundi 13 | S^t Herménégilde | 07h15 : Messe au prieuré 11h15 : Messe au prieuré | A S |
| Mardi 14 | S^t Justin <i>Mém. des s^{ts} Tiburce, Valérien et Maxime</i> | 07h20 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré | S A |
| Mercredi 15 | Féerie | 07h20 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré | S A |
| Jeudi 16 | Féerie | 07h20 : Messe à Goussonville 18h30 : Messe au prieuré | A S |
| | | suivie du salut du TSS jusqu'à 19h30 | |
| Vendredi 17 | Féerie <i>Mém. de s^t Anicet 1^{er}</i> | 07h20 : Messe à Goussonville 18h30 : Messe au prieuré | A S |
| Samedi 18 | S^{te} Vierge au samedi | 06h50 : Messe à Goussonville 10h30 : Confessions au prieuré 11h15 : Messe au prieuré | S A A |
| Dimanche 19 | 2^{ème} dimanche après Pâques | Au prieuré Saint-Jean Confessions : 08h00 Messe basse : 08h30 A | Église de Jouy-Mauv. Confessions : 10h00 Messe chantée : 10h30 F |

Annonces complémentaires

- **LES SACRES** du 1^{er} juillet
 - 1. Un site internet dédié aux sacres sera prochainement mis en ligne pour recueillir **les inscriptions**. Celles-ci seront obligatoires pour tous afin d'accéder à l'enceinte de l'événement. Une fois inscrits, les participants recevront les informations pratiques au fur et à mesure. Un canal Telegram officiel a d'ores et déjà été mis en place pour la diffusion des informations utiles : <https://t.me/econe2026>.
 - 2. La paroisse St Nicolas du Chardonnet organise **un car** au départ de Paris. Bulletins d'inscription téléchargeables sur le site internet de St Nicolas et renseignements sur l'affiche à l'entrée de l'église/la chapelle. Accompagnement assuré par Monsieur l'abbé d'Orsanne.
 - 3. **Préparation spirituelle** des Sacres du 1er juillet, nous réciterons ensemble à la fin de chaque messe dominicale, entre le dernier Evangile et le chant de sortie, le « Veni Sancte Spiritus » et un « Ave Maria ».
- **Communión pascale** : Depuis le 1^{er} dimanche de la Passion, jusqu'au deuxième dimanche de Pâques, court le temps de **la comunión pascale**. L'Eglise demande à tous ses fidèles, évidemment en état de grâce, de comunión au moins une fois par an et au moment de la fête de Pâques. **Autre rappel** : L'Eglise demande aussi à tous ses fidèles se confesser au moins une fois par an, mais ici l'Eglise ne détermine pas de temps pour cette confession. Cette comunión pascale est une **obligation grave en conscience**.
- **Réception des sacrements** : Que les personnes désirant voir leurs enfants recevoir la première comunión (7 juin) ou la confirmation (16 mai, à Conflans), ou faire la comunión solennelle, se manifestent auprès du prieur.
- **Face aux dangers d'internet et à l'addiction**, une plateforme proposée par le district F.S.S.P.X. de Suisse : <https://liberame.ch>
- **Dates à retenir**
 - Le dimanche 19 avril, **quête pour les séminaires** de la Fraternité Saint Pie X. Merci de votre générosité.
 - Le jeudi 23 avril, **cercle Saint-Joseph** : (cercle des pères de famille et des jeunes hommes) 20h00 : chapelet ; 20h30 : topo « *La somme théologique de Saint Thomas d'Aquin* » par M. l'abbé Jaquetmet ; . repas. Inscription auprès Monsieur Sébastien Devaux sebastien@d-mail.fr
 - Les 23, 24 et 25 mai, **pèlerinage de Pentecôte**. Le thème : les vocations.
 - **Vente du livret spirituel** à la sortie des messes. Une très bonne lecture spirituelle.
 - **Préparation** : Nous recherchons des personnes pour faire des méditations pour notre chapitre Saint Clair. Merci de faire bonne accueil à Monsieur Richard.
 - **Les inscriptions en ligne sont ouvertes** sur le site « Pèlerinages de Tradition » avec une réduction de 10% pour ceux qui s'inscrivent avant le 20 Avril.
- **Préparer les vacances d'été de vos enfants** : Voir tracts et affiches des différents camps à la sortie de la chapelle. **Attention** les places sont rares donc chères...

Commentaire du catéchisme Saint Pie X – 19 avril 2026 - LE DOGME

Chapitre3 : La création du monde - L'origine et la chute de l'homme

Q74. Comment donc le péché originel est-il *volontaire*, et par conséquent faute pour nous ?

Le péché originel est *volontaire*, et par conséquent faute pour nous, en ceci seulement qu'Adam l'a commis *volontairement*, en tant que *chef de l'humanité*. Et c'est pourquoi Dieu ne punit pas, mais simplement ne récompense pas de son paradis celui qui n'aurait que le péché originel.

Adam pécha volontairement, sans y être contraint par personne, mais seulement conseillé et exhorté par Ève et par le démon. Il connaissait le mal qu'il allait commettre. Il y avait dans son acte toutes les conditions de la faute personnelle et grave : une matière grave, une pleine advertance, un propos délibéré. Il commit donc avant tout un grave péché personnel et se rendit personnellement digne du châtement éternel. En revanche, chez les descendants d'Adam, le péché originel, qu'ils contractent en devenant des êtres humains, n'est pas personnel, parce qu'il n'est pas voulu, ni accompli par eux. Il est seulement la privation des biens surnaturels et préternaturels qu'Adam, chef et représentant de l'humanité, perdit et ne put transmettre. Aussi le péché originel n'est-il pas pour nous une faute actuelle et personnelle, mais seulement la privation des biens surnaturels et préternaturels. C'est pourquoi Dieu ne punit pas avec des peines positives celui qui meurt avec le seul péché originel. En effet, l'homme n'est récompensé et puni que pour les actes qui sont véritablement personnels et humains, c'est-à-dire posés personnellement, avec la conscience de l'esprit et l'accord de la volonté. C'est pourquoi, les enfants qui meurent sans le Baptême et avant l'usage de la raison ne peuvent être punis avec les peines positives de l'enfer ou du purgatoire, mais ne peuvent non plus être admis à la récompense positive et surnaturelle du paradis, parce qu'ils n'ont pas la grâce et la justice originelles, indispensables pour être admis au Ciel. Les enfants morts avec le seul péché originel et sans l'usage de la raison vont aux limbes, où ils ne souffrent pas de peines positives et jouissent du bonheur naturel dont ils sont capables

RÉFLEXION : Remercions souvent et de tout coeur le Sauveur qui nous a libérés de la faute originelle au moyen du Baptême et témoignons notre reconnaissance en vivant conformément aux promesses et aux obligations de ce sacrement.

EXEMPLE : Au début de son règne, Saül fut sage et fidèle à Dieu, qui l'avait choisi comme roi d'Israël. Par la suite, il devint orgueilleux et offensa gravement et à plusieurs reprises le Seigneur, qui le réprouva et le priva de la vie et de ses descendants sur le trône. Une fois Saül mort après un combat, le royaume passa à David et à ses fils. Les fils d'Adam sont comme les descendants de Saül, privés du royaume sans que ce soit de leur faute.

| Jours | Fêtes | Offices | |
|-------------|--|--|---|
| Dimanche 19 | 2 ^{ème} dimanche après Pâques | | |
| Lundi 20 | Féerie | 07h15 : Messe au prieuré 07h20 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré | S A - Propre OP J |
| Mardi 21 | S ^t Anselme | 06h45 : Messe au prieuré 07h20 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré | J S A |
| Mercredi 22 | S ^{ts} Soter et Caius | 07h20 : Messe à Goussonville 11h15 : Messe au prieuré | J A |
| Jeudi 23 | Féerie Mém. de s ^t Georges | 07h20 : Messe à Goussonville 18h30 : Messe au prieuré | A J |
| | | suivie du salut du TSS jusqu'à 19h30 | |
| Vendredi 24 | S ^t Fidèle de Sigmaringen | 07h15 : Messe au prieuré 09h00 : Messe à Goussonville 18h30 : Messe au prieuré | A J - Propre OP S |
| Samedi 25 | S ^t Marc Mém. des Rogations Majeures | 07h20 : Messe à Goussonville 10h30 : Confessions au prieuré 11h15 : Messe au prieuré | A J J |
| Dimanche 26 | 3 ^{ème} dimanche après Pâques | <u>Au prieuré Saint-Jean</u> Confessions : 08h00 Messe basse : 08h30 J | <u>Église de Jouy-Mauv.</u> Confessions : 10h00 Messe chantée : 10h30 J |

Annonces complémentaires

- **LES SACRES** du 1^{er} juillet
 - 1. Un site internet dédié aux sacres sera prochainement mis en ligne pour recueillir **les inscriptions**. Celles-ci seront obligatoires pour tous afin d'accéder à l'enceinte de l'événement. Une fois inscrits, les participants recevront les informations pratiques au fur et à mesure. Un canal Telegram officiel a d'ores et déjà été mis en place pour la diffusion des informations utiles : <https://t.me/econe2026>.
 - 2. La paroisse St Nicolas du Chardonnet organise **un car** au départ de Paris. Bulletins d'inscription téléchargeables sur le site internet de St Nicolas et renseignements sur l'affiche à l'entrée de l'église/la chapelle. Accompagnement assuré par Monsieur l'abbé d'Orsanne.
 - 3. **Préparation spirituelle** des Sacres du 1er juillet, nous réciterons ensemble à la fin de chaque messe dominicale, entre le dernier Evangile et le chant de sortie, le « Veni Sancte Spiritus » et un « Ave Maria ».
- **Réception des sacrements** : Que les personnes désirant voir leurs enfants recevoir la première communion (7 juin) ou la confirmation (16 mai, à Conflans), ou faire la communion solennelle, se manifestent auprès du prieur.
- **Préparer l'été de vos enfants** : Voir tracts et affiches des différents camps à la sortie de la chapelle. **Attention** les places sont rares donc chères...
- **Dates à retenir**
 - Le dimanche 19 avril, **quête pour les séminaires** de la Fraternité Saint Pie X. Merci de votre générosité.
 - Le jeudi 23 avril, **cercle Saint-Joseph** : (cercle des pères de famille et des jeunes hommes) 20h00 : chapelet ; 20h30 : topo « La somme théologique de Saint Thomas d'Aquin » par M. l'abbé Jaquemet ; . repas. Inscription auprès Monsieur Sébastien Devaux sebastien@d-mail.fr
 - Les 23, 24 et 25 mai, **pèlerinage de Pentecôte**. Le thème : les vocations.
 - **Vente du livret spirituel** à la sortie des messes. Une très bonne lecture spirituelle.
 - **Préparation** : Nous recherchons des personnes pour faire des méditations pour notre chapitre Saint Clair. Merci de faire bonne accueil à Monsieur Richard.
 - **Les inscriptions en ligne sont ouvertes** sur le site « Pèlerinages de Tradition » avec une réduction de 10% pour ceux qui s'inscrivent avant le 20 Avril.
 - Samedi 27 juin 2026, **les Feux de la Saint-Jean** auront lieu à l'école N.D. de la Sablonnière à Goussonville.
- **Préparer les vacances d'été de vos enfants** : Voir tracts et affiches des différents camps à la sortie de la chapelle. **Attention** les places sont rares donc chères...